



# ALTRIPPE

## FLASH INFO - avril 2021

### Spécial campagne électorale Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Bonjour à toutes et à tous !

**Les conditions sanitaires ne nous permettant toujours pas de tenir la réunion publique d'information** sur le CMJ (Conseil Municipal Jeunes) annoncée dans le « Flash Info Spécial CMJ » de décembre 2020, il nous a semblé opportun de procéder comme suit afin de **tenir nos engagements vis à vis des jeunes** sur la mise en place du premier CMJ.

En effet, le règlement intérieur (2021-2023) du CMJ que nous avons mis en place, consultable sur le site de la commune à l'adresse <https://altrippe.fr/> sous l'onglet « Conseil Municipal Jeunes » (lien également donné dans le Bulletin Communal N°13 - page 30), prévoit un mandat de deux ans renouvelable, de juin à juin.

**Ainsi les jeunes de notre commune âgés de 7 à 18 ans se sont fait remettre une enveloppe** à leur nom par leurs camarades, comprenant un kit pré-électoral pour ce CMJ (une carte électorale nominative, une lettre d'accompagnement, un document de candidature avec l'autorisation parentale ainsi qu'un formulaire pour une profession de foi).

Nous tenons ici à remercier les jeunes qui ont été mis à contribution pour cette opération.

**Le calendrier de la campagne électorale** jusqu'à la mise en place du premier CMJ est le suivant :

le 10 avril	Remise d'une enveloppe par les camarades de la tranche d'âge du jeune avec tout le kit pré-électoral.
le 24 avril	Date limite de dépôt <sup>(1)</sup> de la candidature au poste de futur conseiller ; Nous souhaitons sincèrement que tous les jeunes ayant des projets pour le village n'hésitent surtout pas à se présenter car le CMJ nécessite trois conseillers dans chaque tranche d'âge.
le 8 mai	Les candidats aux postes de conseillers municipaux jeunes pourront se faire aider pour réaliser leur profession de foi et affiche électorale. <sup>(2)</sup> Une information complémentaire leur sera donnée après le 24 avril.
le 22 mai	Chaque électeur(trice) sera invité à voter trois conseillers municipaux parmi ceux qui se seront présentés dans sa tranche d'âge. <sup>(2)</sup>
le 5 juin	Le CMJ sera mis en place. Les conseillers élus voteront à leur tour le Maire et les deux adjoints. <sup>(2)</sup>

**La structure du CMJ d'Altrippe, rappelée au verso** du présent document, est de 9 conseillers répartis équitablement sur 3 tranches d'âges parmi nos jeunes ayant entre 7 et 18 ans.

**Nous avons la chance** de compter **47 électeurs(trices)** répondant à ces critères !

**Nous vous invitons tous**, parents, grand-parents et amis à **soutenir nos jeunes dans leur candidature** mais aussi en les **incitant à voter** massivement pour celles et ceux qui les représenteront et avec qui ils travailleront en commissions dans un avenir très proche pour faire aboutir leurs projets visant à améliorer notre cadre de vie commun.

Prenez bien soin de vous,  
cordialement,

Le Maire et toute l'équipe du Conseil Municipal

<sup>(1)</sup> En raison de la crise sanitaire, les candidatures tardives seront acceptées jusqu'au 1er mai.

<sup>(2)</sup> Les différentes rencontres ainsi que les élections se dérouleront dans le plus strict respect des consignes sanitaires soit au foyer, soit en mairie. Un vote par correspondance pourrait éventuellement être retenu le cas échéant.

En bref, à l'issue de la campagne...



le 22 mai 2021

Primaire (Tranche A)

Les jeunes nés de  
**2010 à 2013** vont élire  
leurs **3** représentants



Collège (Tranche B)

Les jeunes nés de  
**2006 à 2009** vont élire  
leurs **3** représentants



Lycée (Tranche C)

Les jeunes nés de  
**2003 à 2005** vont élire  
leurs **3** représentants



le CMJ c'est:  $3 + 3 + 3 = 9$  élus...



...qui votent

le 5 juin 2021

1 Maire +  
2 adjoints

Maintenant, c'est à toi...

C'est en t'engageant dans ce Conseil Municipal Jeunes que toi et tes camarades pourrez proposer des projets au travers desquels, ensemble nous pourrons améliorer le cadre de vie de notre commune, notamment celui des jeunes altrippois(es).

Alors à bientôt...

